

SAUMUR

Vaulanglais Noirettes

Ville de SAUMUR

alter
anjou loire territoire

VOTRE TERRAIN À BÂTIR

 Libre de constructeur

 De 314 à 706 m²

 À partir de 37 680 € TTC



© Résonance

VIVRE SUR LES HAUTEURS DE LA VILLE

Vaulanglais-Noirettes offre une opportunité rare pour construire sa maison neuve au sud de Saumur.

Situé en entrée de ville, dans un environnement remarquable, le secteur vous invite à vivre à proximité des services, commerces, transport... tout en pouvant vous évader dans un cadre naturel aux portes de la campagne environnante.

À PROXIMITÉ :



commerces, écoles, université, pistes cyclables, gare, parc...



POSITION DU QUARTIER



SAUMUR
VAL DE LOIRE



Accès au quartier depuis la RD 347



Autoroute à 10 min

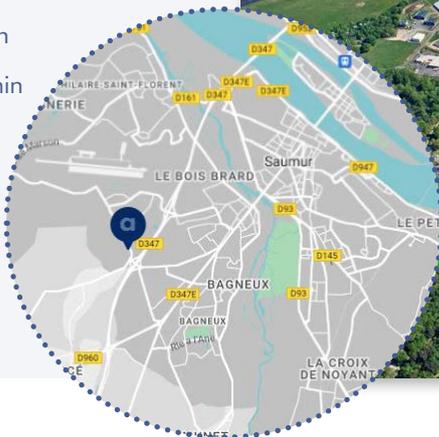
Commerces et services en mobilités douces :



7 min



20 min



© Air Papillon

Saumur Vaulanglais Noirettes



© Air Papillon

* LS : Programme de 7 logements individuels / Saumur Habitat

LOT	€	📐	LOT	€	📐	LOT	€	📐
1	64 680 €	539 m ²	14	48 840 €	407 m ²	27	53 880 €	449 m ²
2	VENDU	371 m ²	15	VENDU	314 m ²	28	COMPROMIS	471 m ²
3	OPTION	372 m ²	16	VENDU	355 m ²			
4	COMPROMIS	371 m ²	17	84 720 €	706 m ²			
5	55 200 €	460 m ²	18	50 520 €	421 m ²			
6	VENDU	455 m ²	19	VENDU	364 m ²			
7	53 400 €	445 m ²	20	52 320 €	436 m ²			
8	VENDU	436 m ²	21	OPTION	423 m ²			
9	OPTION	434 m ²	22	68 880 €	574 m ²			
10	VENDU	394 m ²	23	53 520 €	446 m ²			
11	62 040 €	517 m ²	24	VENDU	390 m ²			
12	52 440 €	437 m ²	25	VENDU	408 m ²			
13	58 440 €	487 m ²	26	51 360 €	428 m ²			

Visualisez
les parcelles
disponibles



CONTACTEZ-NOUS

02 41 40 04 12

saumur@anjouloireterritoire.fr

www.anjouloireterritoire.fr



**COMPRIS
DANS LE PRIX DU TERRAIN**

- Le visa de l'urbaniste
- Le lot équipé avec ses branchements en limite de propriété (eau potable, eaux usées, électricité, gaz, téléphone, internet)
- Le premier bornage



**À RAJOUTER
AU PRIX DU TERRAIN**

- Le raccordement des réseaux de la limite de propriété à la maison
- Les frais d'acte notarié
- Les taxes d'urbanisme**

** Le quartier est exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement